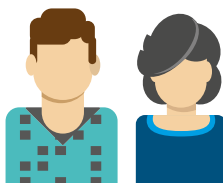


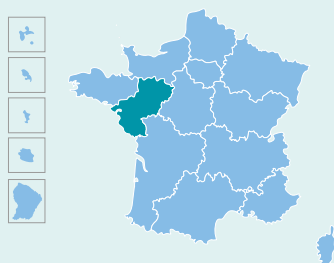
**SUIVI À DOMICILE
DES PERSONNES INVALIDES
ET/OU
ÂGÉES PAR LES MÉDECINS
TRAITANTS ET LES INFIRMIERS**



Mettre en place d'un suivi de proximité coordonné entre médecin traitant et infirmier(e) de la MSP pour les patients âgés ou en situation de handicap ne pouvant pas se déplacer au cabinet du médecin. L'infirmier(e) assure un suivi mensuel à l'aide d'une grille de suivi et transmet les informations au médecin.



Porteur du projet :
RSMO LE MANS NORD



Territoire du réseau
de santé (PDL)



Durée : 3 ans



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
236 K €

Fonds d'intervention (FIR) :
12 K €



Personnes qui ne peuvent plus se
déplacer, de plus de 80 ans ou en
situation de handicap
quel que soit l'âge
Soit 175 personnes



Publié au Recueil des
Actes Administratifs
le 26/07/2019



Financement
complémentaire et
partiellement substitutif :
Forfait annuel par patient